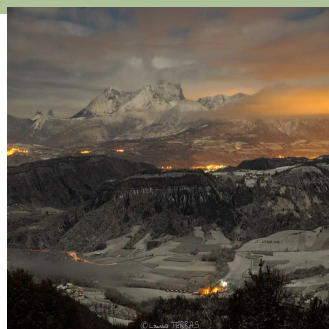


Janvier 2014

N° 24

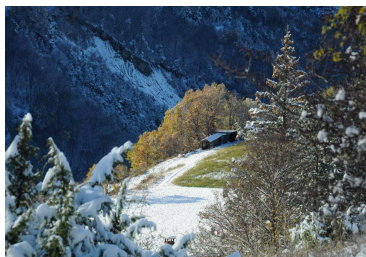
Photos de Laurence TERRAS



Bonjour,

Meilleurs vœux à tous pour l'année 2014 !!!

Le conseil municipal et moi même vous invitons à la galette des rois, le dimanche 19 janvier 2014 à la maison commune à 16h30.



L'intercommunalité :

La CCPSP : La Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon dont fait partie la commune de Piégut a mis en place un Etablissement Public Inter Communal à vocation touristique avec les Communautés de Communes voisines d'Ubaye-Serre-Ponçon et du Pays de Seyne pour développer le tourisme sur le secteur du Val Durance, du barrage de Serre-Ponçon et Des Alpes de Haute Provence. Consulter le site : www.ot-serreponcon.com

La redevance Ordures Ménagères : a été fixée par la Communauté de Communes à 146 €uros pour l'année 2014. Elle sera imputée aux propriétaires bailleurs directement qui pourront la répercuter à leurs locataires.

Dans ce numéro :

Les réalisations de 2013	2
2014 : une année d'élections	3
2014 : une année de recensement	3
Des informations pratiques	4

Le SPANC : La commune de Piégut a donné la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à la Communauté de Communes. Les visites de contrôles des fosses individuelles ont été effectuées, et les diagnostics réalisés. La liste des réhabilitations urgentes a été dressée et les propriétaires concernés contactés. Les foyers ayant des fosses septiques ne sont plus assujettis à la taxe « assainissement » car devant assurer l'entretien de leurs fosses à leurs frais.

Le SCOT : Les statuts du Schéma de Cohésion Territoriale du Gapençais-SCOT dont la commune de Piégut fait partie, ont été adoptés vendredi 13 décembre 2013.

Le SIVU d'irrigation :

L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 a transformé à compter du 1er janvier 2013 le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple - SIVOM - en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique - SIVU - d'irrigation..

Les ressources du SIVU d'Irrigation de La Motte du Caire doivent être composées des contributions des communes ainsi que des redevances des irrigants jardins compris. Reste encore à définir les montants.

Concernant les irrigants, chaque réseau, celui de Piégut-Venterol ou celui du Haut Piégut, aura sa propre tarification. Une enquête publique aura lieu en janvier 2014 sur le réseau Piégut-Venterol car elle n'a pas été réalisée lors de la création du réseau

Les réalisations de l'année 2013 :

Eclairage public : 4 Points lumineux au hameau des Forests et 1 à la Rouvière ont été installés pour continuer régulièrement à parfaire l'éclairage public sur la commune.

Réfection des menuiseries extérieures de la maison commune : La maison commune ayant atteint l'âge respectable de 17 ans, il était nécessaire de donner un coup de jeune aux menuiseries extérieures. Voilà qui est fait !

Piste forestière : Suite aux orages du mois de juin, la piste forestière menant à Rochebrune a été un fois de plus obstruée, risquant à terme d'être emportée par des éboulements. L'employé communal a été chargé de construire un mur de protection pour sécuriser la piste .

Réfection de la route départementale menant à Piégut : Le Conseil Général des Alpes de Haute Provence a refait le goudronnage de la route départementale à différents endroits et notamment du Pont Noir au croisement des Barneauds ainsi que le virage

de « La Plate ». Des « emplois » ont également été effectués tout au long de la montée de Piégut.

Plan de sauvegarde et document d'informations communales sur les risques majeurs :

La commune de Piégut est exposée à de nombreux risques tels que l'inondation, le feu de forêt, les mouvements de terrain et le risque de rupture de barrage. Aussi il a été nécessaire d'élaborer conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, un plan de sauvegarde répertoriant tous ces risques, les zones de la communes concernées, et les moyens à mettre en oeuvre en cas d'incidents.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été distribué à chaque foyer pour que chacun sache comment réagir en cas d'alerte.

Ces 2 documents sont aussi consultables en mairie, n'hésitez pas à venir en prendre connaissance.

Actualisation du schéma directeur d'assainissement : En Décembre 2005 le schéma directeur d'assainissement avait été approuvé par le conseil municipal. Une mise à jour est nécessaire pour pouvoir avancer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui doit prendre la relève du Plan d'Occupation des Sols avant la date butoir du 1er janvier 2016. Le bureau d'études Géoplus a rendu une première ébauche, celle-ci sera étudiée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Schéma directeur d'eau potable : Ce schéma a été rendu obligatoire par la loi Grenelle 2 article 161 pour pouvoir finaliser le PLU mis en suspend dans l'attente de la réalisation de ce document. Les accords de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour financer cette étude sont en attente depuis septembre 2013. L'étude pourra être lancée quand les accords de subvention seront parvenus en mairie.

Et des achats ...

Achat de la balayeuse : suite à l'élaboration du plan de désherbage, une liste de matériel nécessaire à l'entretien des espaces communaux avait été établie. Une balayeuse a donc été achetée et permettra, outre sa fonction de balayage, d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires en enlevant les graines de plantes spontanées qui peuvent se répandre un peu partout.

Et du désherbeur thermique : dans le même état d'esprit l'achat d'un désherbeur thermique va permettre à l'employé com-

munal de supprimer les plantes indésirables qui essaient de se répandre dans les différents recoins des espaces communaux tout en laissant pousser les espèces plus harmonieuses qui fleurissent naturellement nos espaces . La Commune a bénéficié de subventions pour ces 2 achats

Remplacement de la lame de déneigement : même si la neige n'est pas encore au rendez-vous, il a fallu anticiper le remplacement de la vieille lame à neige cette dernière ne pouvant plus fonctionner.

Achat du tableau informatique à l'école : des financements intéressants étant accordés par l'Etat pour équiper les écoles en matériel informatique, un TNI (tableau numérique interactif) a été acheté à l'école primaire de Piégut ainsi qu'un appareil photo numérique. Les enfants en semblent ravis !

Et de 3 ordinateurs portables : plusieurs anciens ordinateurs de l'école étant arrivés en bout de course, il a fallu réinvestir pour que le matériel numérique neuf puisse fonctionner. Ainsi les élèves pourront recevoir les cours pour passer leurs BII.

Les élections municipales les dimanches 23 et 30 mars 2014:

Pour se présenter : Ce qui a changé depuis la loi du 17 mai 2013 et son décret d'application par rapport aux précédentes élections municipales :

-déclaration obligatoire des candidatures à la préfecture de Digne les Bains à partir du 24 février 2014 et jusqu'au jeudi 6 mars 2014 18h dernier délai.

-lors de la déclaration en préfecture de Digne le candidat doit fournir une déclaration de candidature à télécharger sur internet sur le site :

www.interieur.gouv.fr/elections/etre-candidat

et une attestation d'inscription sur les listes électorales à demander au secrétariat de mairie.

Il est recommandé au futur candidat de prendre connaissance du « mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1000 habitants » disponible en mairie ou directement sur le site.

Pour voter : le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 modifie notamment l'article R60 du code électoral. Désormais **tous les électeurs** dans toutes les communes **devront présenter au moment du vote en même temps que leur carte électorale un titre d'identité.**

Au choix : carte d'identité, passeport, permis de chasser avec photo, permis de conduire.

Le jour des élections, pensez donc à apporter avec vous votre carte d'électeur et un titre d'identité !

Les élections européennes le dimanche 25 mai.

Le jour des élections, pensez à apporter avec vous votre carte d'électeur et un titre d'identité !

N'oubliez pas que les lois européennes prévalent sur les lois nationales, il est donc important de choisir nos représentants au parlement européen.

Consultez régulièrement le site officiel de la mairie de Piégut:

www.mairie-piegut.fr

Vous y trouverez aussi bien les dernières informations administratives du moment (établir une carte grise, un passeport, une carte d'identité) ou les menus de la cantine scolaire, ou les modalités pour voter, ou les réponses que vous vous posez au sujet du recensement de la population, ou les dates des réunions du conseil municipal et les comptes-rendus des séances, la liste des délibérations et des arrêtés.....ou les jolies photos de Laurence Terras, habitante de Piégut.

N'hésitez pas non-plus à nous faire part de vos remarques, celles-ci nous permettront de mieux faire vivre ce site.



...Une année de recensement générale de la population

Le recensement de la population se déroulera dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants et de leurs caractéristiques (âge, profession, conditions de logement...) dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la possibilité d'ouvrir des services, d'installer un commerce, de construire des logements ou de développer des moyens de transports....

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Le conseil municipal après appel à candidature pour recruter un agent recenseur a recruté Christine PEDACCINI, seule candidate. Elle se présentera chez vous, à partir du 16 janvier, munie de sa carte officielle. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez lisiblement les questionnaires que Mme PEDACCINI vous remettra lors de son passage. Offrez lui un bon accueil, elle vous aidera à remplir les imprimés. Elle viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet :

www.le-recensement-et-moi.fr

COMMUNE DE PIEGUT

Le village
05130 PIEGUT

Jour de permanence du Maire :
Monique OUVRIER-BUFFET
Mardi matin et Jeudi après-midi
Messagerie Internet : mairiedepiegut@orange.fr
Site : www.mairie-piegut.fr

Ouverture du secrétariat de mairie au public :

le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 04-92-54-15-14

Fax : 04-92-54-04-23

Des informations diverses et variées :

Le Foyer Rural de Mont-Sérieux : Après la fête de la Saint Collomban, le foyer rural réfléchit aux sorties hivernales et aux festivités du printemps, tout en continuant les activités régulières telles les réunions petites enfances, le yoga, le cinéma, la chorale... Pour tout renseignement consulter le panneau d'affichage devant la mairie, ou téléphoner à Mireille Siguan, la présidente du foyer rural au 04-92-54-13-79.

Le recensement militaire des jeunes : les jeunes filles et jeunes garçons qui atteignent l'âge de 16 ans doivent venir en mairie le mois suivant leur anniversaire pour se faire recenser afin de pouvoir effectuer la journée défense à l'âge de 18 ans. Sans ces documents il ne leur sera pas possible ni de s'inscrire au permis de conduire ni à aucun examen. Il est donc important de venir faire cette démarche !

La déchèterie de Théus : située à côté d'Intermarché près de Remollon est accessible à TOUS aux horaires suivants :

_____ lundi 15h à 18h

mardi 8h à 12h

mercredi 14h à 18h

vendredi 14h à 18h

Samedi 9h-12h et 14h30-18h

Tel : 04-92-54-41-05

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

Il est rappelé que le secrétariat de mairie est fermé au public le lundi. Vous voudrez bien respecter cette journée de fermeture qui permet aux secrétaires de travailler notamment sur la comptabilité sans être dérangées.

En cas d'urgence ou d'impossibilité de se rendre en mairie le mardi ou le jeudi, un coup de fil pour prévenir de votre visite sera apprécié !

Merci de votre compréhension.

Permanence de l'assistante sociale de secteur : Mme Chrétien assistante sociale de secteur tient une permanence à la maison commune de Piégut, un vendredi matin par mois, de 9h30 à midi pour les habitants de Piégut et de Venterol. Se renseigner en mairie de Piégut au 04-92-54-15-14 pour confirmer les dates prescrites : vendredi 10 pour le mois de janvier, et les vendredis 21/02,14/03,11/04,09/05,13/06.

Une idée de cadeaux originale : L'Office Intercommunal de la Motte-Turriers édite un coffret des 3 tomes du joli livret « les enfants des hautes terres » avec un DVD.

Pour se le procurer : téléphoner au 04-92-68-40-39.

La microcrèche de Piégut-Venterol : 04-92-53-40-21

La Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon :

04-92-54-41-05

La trésorerie de Sisteron :

04-92-61-33-99

Le centre médico-social de Sisteron (assistante sociale) :

04-92-61-06-92

La gendarmerie de Turriers :

04-92-55-11-01

Le Noël des enfants : la fête du regroupement scolaire de Piégut-Venterol s'est déroulée le vendredi 20 décembre après-midi à la maison commune de Piégut.

30 enfants de Piégut, depuis leur naissance et jusqu'à la fin de leur scolarité au CM2 ont reçu un cadeau du père Noël présent ce jour là !

Le Noël des anciens

Les anciens n'ont pas été oubliés non plus dans cette période de fêtes.

Les 7 habitants permanents de Piégut ayant plus de 75 ans ont reçu une corbeille garnie apportant un petit plus gustatif à leur repas de fêtes !

